

COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 20 JUILLET 2020**

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 10/07/2020, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Carole BARBIER à Cécile PUVIS DE CHAVANNES, Géraldine LAVIELLE à Mathieu GAGET

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Henri HOURIEZ a été désigné(e).

DELIB 2020.07.20.6**OBJET : Proposition de commissaires pour siéger dans la commission communale des impôts directs**

L'article 1650, paragraphe 3 du Code Général des Impôts, précise que la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat des membres du Conseil Municipal, et que de nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement des Conseils Municipaux.

Aussi, convient-il à la suite du renouvellement général du Conseil Municipal, de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs.

Cette commission, outre le maire ou l'adjoint délégué, qui en assure la présidence, comprend six commissaires titulaires et six commissaires suppléants, ce nombre étant porté à huit dans les communes de plus de 2000 habitants.

Il convient donc d'établir une liste de présentation de seize commissaires titulaires et seize commissaires suppléants parmi lesquels les Services Fiscaux désigneront les commissaires qui siégeront à cette commission (huit titulaires et huit suppléants).

Les personnes suivantes ont accepté de faire éventuellement partie de ladite commission :

Titulaires :

- VIAL Charles
- LOPEZ Françoise
- MAZET Paulette
- NADALLE Danielle
- LIAUD Christophe

- NECTOUX Charles
- JOBERT Béatrice
- MUNOZ Luis
- GRAS Evelyne
- RUEILLE Sylvie
- GOYET Frédéric
- DEGLAINE Thierry
- HAON Christelle
- BRAYER Christian
- CACALY Bernadette
- BACCONNIER Nicolas

Suppléants :

- PUVIS DE CHAVANNES Cécile
- CACALY Alexandre
- LIGONNET Andrée
- LAVIELLE Géraldine
- GAILLARD Carole
- PASTOR Sylvia
- BOURGEON Corinne
- HOURIEZ Isabelle
- LIGONNET Nadège
- GAGET Mathieu
- DELAPORTE Lilian
- BARTHALAY Grégory
- SACI Nawel
- BARBIER Carole
- TANNER Daniel
- MOREL Jean-Paul

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **PROPOSE la liste des personnes susvisées aux Services Fiscaux afin que soit arrêtée la composition de la nouvelle commission communale des impôts directs.**

Adoptée à l'unanimité

St-Quentin-Fallavier, le 20/07/2020

Publication et transmission en sous préfecture le 23 juillet 202023/07/2020

Identifiant de télétransmission : 038-213804495-20200720-lmc17190-DE-1-1

Le Maire



Michel BACCONNIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.